



## Conseil économique et social

Distr. générale  
23 avril 2021  
Français  
Original : anglais

---

### Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Organisé sous les auspices du Conseil économique et social  
6-15 juillet 2021

**Une reprise durable et résiliente après la pandémie  
de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19),  
qui favorise les dimensions économique, sociale  
et environnementale du développement durable :  
ouvrir une voie inclusive et efficace  
vers la réalisation du Programme de développement  
durable à l'horizon 2030 dans le contexte  
de la décennie d'action et de réalisations en faveur  
du développement durable**

### Rapport du huitième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

#### Note du Secrétariat

Le Secrétariat transmet par la présente le rapport du huitième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, tenu du 23 au 26 mars 2021, aux fins de son examen au forum politique de haut niveau pour le développement durable.



## Rapport du huitième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable

1. Le huitième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, organisé par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), s'est tenu en ligne et en présentiel du 23 au 26 mars 2021.

2. Les représentantes et les représentants de 49 membres et membres associés et de 5 membres ayant qualité d'observateurs ont participé au Forum, ainsi que des représentant(e)s d'organisations intergouvernementales, d'organismes des Nations Unies, d'organisations internationales, de grands groupes et d'autres parties prenantes.

3. Les représentantes et les représentants des membres et des membres associés de la CESAP ci-après ont participé au Forum : Afghanistan ; Arménie ; Australie ; Azerbaïdjan ; Bangladesh ; Bhoutan ; Brunéi Darussalam ; Cambodge ; Chine ; Fédération de Russie ; Fidji ; France ; Géorgie ; Hong Kong (Chine) ; Îles Marshall ; Inde ; Indonésie ; Iran (République islamique d') ; Japon ; Kazakhstan ; Kirghizistan ; Malaisie ; Maldives ; Mongolie ; Myanmar ; Nauru ; Népal ; Nouvelle-Zélande ; Ouzbékistan ; Pakistan ; Papouasie-Nouvelle-Guinée ; Pays-Bas ; Philippines ; Polynésie française ; République de Corée ; République démocratique populaire lao ; République populaire démocratique de Corée ; Samoa ; Singapour ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Thaïlande ; Timor-Leste ; Tonga ; Turkménistan ; Turquie ; Tuvalu ; Vanuatu et Viet Nam. Les représentantes et représentants de l'Allemagne, de la Belgique, de l'Italie, du Mexique et de la Suisse étaient présent(e)s en tant qu'observateurs(trices).

4. Au titre du point 1 a) de l'ordre du jour, M<sup>me</sup> Rosemarie Edillon, Vice-Présidente du septième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et Sous-Secrétaire chargée de la politique et de la planification de l'Autorité des Philippines pour les questions économiques et de développement, a fait une déclaration sur les résultats du septième Forum au nom du Bureau. La Secrétaire exécutive de la CESAP a prononcé une allocution de bienvenue. Le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Thaïlande, M. Don Pramudwinai, le Président du Conseil économique et social et la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies sont intervenus. Une déclaration a été prononcée au nom des organisations de la société civile par M<sup>me</sup> Wanun Permpibul de Climate Watch Thailand.

5. Au titre du point 1 b) de l'ordre du jour, le Forum a élu les membres du Bureau ci-après :

- a) Présidente : M<sup>me</sup> Mereseini Rakuita Vuniwaqa (Fidji)
- b) Vice-Président(e)s : M. Asim Iftikhar Ahmad (Pakistan)  
M<sup>me</sup> Huda Ali Shareef (Maldives)

6. Au titre du point 1 c) de l'ordre du jour, le Forum a adopté l'ordre du jour ci-après :

- 1. Ouverture du Forum :
  - a) Déclarations liminaires ;
  - b) Élection du Bureau ;
  - c) Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Perspectives régionales sur l'accélération des progrès dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. Relier les dimensions nationale, régionale et mondiale du Programme de développement durable à l'horizon 2030.
4. Questions diverses.
5. Examen et adoption du rapport du Forum.
6. Clôture du Forum.
7. Au titre du point 2 de l'ordre du jour, le débat consacré au thème du Forum a débuté par un dialogue avec les jeunes, animé par la Vice-Secrétaire générale, sur la question d'une reprise durable et résiliente après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) en Asie et dans le Pacifique.
8. Le Forum a examiné les progrès réalisés par les pays au regard des objectifs de développement durable, s'appuyant sur une présentation faite par le secrétariat de la CESAP du rapport *Asia and the Pacific SDG Progress Report* (rapport de 2021 sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable dans la région de l'Asie et du Pacifique).
9. Les débats tenus dans le cadre du Forum se sont ensuite déroulés sous la forme de neuf tables rondes parallèles, l'objectif étant de mener une évaluation interactive et multipartite des tendances, des principaux défis et des mesures prioritaires concernant les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 8, 10, 12, 13, 16 et 17.
10. Au titre du point 3 de l'ordre du jour, le Forum a examiné l'approche coordonnée suivie par le système des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau régional.
11. Le Forum a pris note des échanges tenus dans le cadre des neuf tables rondes consacrées aux objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 8, 10, 12, 13, 16 et 17, objectifs qui seront examinés lors du prochain forum politique de haut niveau pour le développement durable.
12. Le Forum a examiné les retours d'expérience des États membres ayant participé aux examens nationaux volontaires dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable, prenant ainsi connaissance des points de vue des pays et d'autres intervenants en ce qui concerne les défis, progrès et réalisations, ainsi que les enseignements qu'ils ont tirés de ces examens.
13. Aucune autre question n'a été abordée au titre du point 4 de l'ordre du jour.
14. Au titre du point 5 de l'ordre du jour, le Forum a adopté le présent rapport le 26 mars 2021. Il a été convenu qu'il serait rendu compte des débats tenus pendant la réunion dans un résumé établi par la présidence qui serait disponible une semaine après la fin du Forum et serait annexé au présent rapport. En outre, la synthèse des débats tenus lors des neuf tables rondes organisées au titre du point 2 et présentées au titre du point 3 de l'ordre du jour ferait l'objet d'un additif au présent rapport.
15. Le 22 mars, des manifestations parallèles ont été organisées sur les thèmes suivants : « Les partenariats multipartites : un antidote à la COVID-19 et un stimulant de l'action en faveur des objectifs de développement durable » ; « Relever le défi – la lutte contre la pandémie de COVID-19 en Asie et dans le Pacifique » ; « Les données au service de l'action : pallier les effets indirects de la COVID-19 sur la fourniture et l'utilisation des services de santé dans la région Asie-Pacifique pour une reprise durable et résiliente » ; « Le tour du monde des émissaires de The Creators2030 UN SDGs Arts & Youth Initiative pour l'art, la jeunesse, l'alimentation et la culture » ; « Le rôle de la protection sociale tenant compte des besoins de l'enfant dans la reprise durable et résiliente après la COVID-19 » ; « Reconstruire en mieux pour les filles » ; « Accélérer les mesures de suivi et de mise en œuvre des objectifs de développement

durable en utilisant l'Objectif 16+ » ; « Recherche menée par des jeunes sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur les jeunes marginalisés dans neuf pays de l'Asie et du Pacifique » ; « Le choix des technologies appropriées pour le développement alternatif des pays d'Asie – vers une société post-pandémique durable » ; « Résilience des populations autochtones et relèvement après la COVID-19 » ; « L'action des entreprises en matière de climat – favoriser la décarbonisation par l'établissement d'objectifs » ; « Le bénévolat comme stratégie de transformation pour la décennie d'action » ; « Reconstruire plus équitablement : comment une approche basée sur les droits humains à l'échelle de la ville pourrait ouvrir la voie » ; « Notre vision d'une reprise durable et résiliente après la pandémie de COVID-19 : les femmes des communautés locales et les chefs de gouvernements locaux s'expriment » ; « Permettre une reprise durable grâce à un meilleur accès à l'information et à la justice et à la participation du public à la prise des décisions relatives à l'environnement » ; « La pollution atmosphérique en Asie du Sud-Est : le noir de carbone ou le côté obscur de l'activité humaine » ; « Indicateurs de résultats populaires sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Asie (2016-2020) » ; « Désinformation, fausses informations et discours haineux ». Le 23 mars, le Partenariat Asie-Pacifique pour les objectifs de développement durable entre la CESAP, la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a diffusé la publication intitulée *Responding to the COVID-19 Pandemic: Leaving No Country Behind*. Des manifestations parallèles ont été organisées sur les thèmes suivants : « Des citoyens, des sociétés et des gouvernements informés pour une reprise durable et résiliente » ; « Technologie financière et solutions numériques – faire progresser l'entrepreneuriat féminin face à la pandémie de COVID-19 » ; « Effets de la pandémie de COVID-19 sur les jeunes en Asie du Sud et stratégies de résilience » ; « Modèles porteurs de transformation pour reconstruire en mieux – démarche adoptée par la Thaïlande pour parvenir à une reprise durable, résiliente et inclusive après la pandémie de COVID-19 » ; « Reprise résiliente dans les pays en voie de reclassement de l'Asie et du Pacifique – prise en compte du risque multidimensionnel » ; « La neutralité carbone – l'avenir de l'Asie et du Pacifique » ; « Droits et voie vers la reprise – comment les pays placent les droits de la personne au cœur de la riposte et de la reconstruction en mieux » ; « Solidarité et changement de système – antidotes à la crise de la COVID-19 » ; « Action climatique et lutte contre les changements climatiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19 » ; « Meilleures pratiques en matière de stratégie et de planification nationales relatives aux objectifs de développement durable – exemples des pays riverains du Pacifique » ; « Le rôle des villes d'Asie du Sud-Est dans la pollution des mers par le plastique » ; « Dialogues constructifs sur l'eau : Bonn 2021 – accélérer la mise en œuvre intersectorielle de l'objectif de développement durable n° 6 » ; « La société civile en première ligne – comment la réalisation de l'objectif 17 peut-elle contribuer à créer un environnement favorable au relèvement et à la résilience des organisations de la société civile ? » ; « La pandémie de COVID-19 en Asie et dans le Pacifique – rôle joué par les acteurs confessionnels en vue d'une reprise durable et résiliente ». Le 24 mars, des manifestations parallèles ont été organisées sur les thèmes suivants : « Le défi du financement du développement durable » ; « Examen de la participation des organisations de la société civile dans le processus d'examen national volontaire (2015-2020) dans l'ère post-COVID-19 » ; « Un pacte vert pour l'Asie et le Pacifique ? » ; « Droits, résilience et durabilité – comment les entreprises peuvent construire un avenir meilleur dans la région Asie-Pacifique » ; « Cours d'eau transfrontières et possibilités de relèvement résilientes en Asie du Sud » ; « Apprentissage en ligne – action intégrée sur la biodiversité et les écosystèmes, la santé et le climat » ; « Débat sur la stratégie de relèvement applicable à la sécurité alimentaire et à la garantie des moyens d'existence des groupes les plus marginalisés (les visages de l'inégalité) en Asie pendant et après

la pandémie de COVID-19 » ; « COVID-19 et mobilité des personnes aveugles » ; « Partenariat interconfessionnel pour les objectifs de développement durable : organisation et mobilisation des jeunes ». Le 25 mars, le Centre Asie-Pacifique de gestion des connaissances a été lancé et des manifestations parallèles ont été organisées sur les thèmes suivants : « Augmenter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique au Viet Nam : rôle de l'énergie éolienne et obstacles » ; « Tenir compte de la question du handicap dans la lutte contre les conséquences socioéconomiques de la pandémie sur les personnes handicapées dans la région Asie-Pacifique après la COVID-19 » ; « Le rôle des défenseurs des droits de l'homme liés à l'environnement pour ce qui est d'appuyer et de favoriser une reprise durable après la COVID-19 » ; « Adapter les objectifs de développement durable au contexte local – l'exemple du Groupe parlementaire multipartite de Malaisie relatif aux objectifs » ; « L'invisibilité au temps de la COVID-19, à moyen terme et au milieu de la crise : l'enregistrement des faits d'état civil peut-il contribuer à ce que tout le monde soit compté ? » ; « Futur vert ou sombre futur – la responsabilité environnementale comme outil pour atteindre les objectifs 8 et 17 » ; « Plateformes d'entrepreneuriat social concernant les objectifs de développement durable – vers une reconstruction plus équitable en Asie et dans le Pacifique » ; « Des solutions sans déchets pour une région Asie-Pacifique renouvelable ». Le 26 mars, un groupe de haut niveau a été organisé sur le thème « Main dans la main pour le relèvement de la région Asie-Pacifique après la pandémie de COVID-19 : comment reconstruire en mieux ensemble ». D'autres manifestations parallèles ont été organisées sur les thèmes suivants : « Réponses régionales pour une reprise durable après la pandémie de COVID-19 » ; « Conservation basée sur les droits – soutenir la conservation de la biodiversité dirigée par les communautés autochtones pour parvenir à des solutions environnementales justes, équitables et adaptées au contexte local » ; « Tirer un trait sur la COVID-19 – reprise transitoire du secteur informel en Inde ».

16. Les réunions préparatoires et manifestations connexes suivantes ont été organisées : le Forum de la jeunesse préparatoire au Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, coorganisé par Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women (ARROW), Youth LEAD of Thailand, Y-PEER Asia-Pacific Centre of Thailand et Right Here Right Now ; le Forum populaire de l'Asie et du Pacifique sur le développement durable, organisé par le Mécanisme régional de mobilisation des organisations de la société civile de l'Asie et du Pacifique ; un webinaire organisé par l'Union interparlementaire et la CESAP à l'intention des parlements de la région Asie-Pacifique, sous le titre « Construire un avenir meilleur où personne n'est laissé pour compte : comment les parlements peuvent-ils faire en sorte que les stratégies de relèvement après la COVID-19 soient conformes aux objectifs de développement durable ? » ; un atelier de formation sur la budgétisation et les cadres de financement nationaux intégrés pour le Programme 2030 intitulé « Financement d'une reprise durable et inclusive », organisé par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, la CESAP, le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et un atelier préparatoire à l'intention des pays de la région Asie-Pacifique se prêtant à des examens nationaux volontaires, organisé par la CESAP et le Département des affaires économiques et sociales.

17. En conclusion, le Forum a décidé qu'après leur adoption, le présent rapport et son annexe devraient être portés à l'attention de la Commission à sa soixante-dix-septième session, et soumis lors des dialogues mondiaux sur le développement durable, notamment lors du prochain forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra à New York du 6 au 15 juillet 2021. Il a noté qu'un additif au présent rapport comprenant une synthèse des points abordés lors des tables rondes devrait être communiqué au forum politique de haut niveau pour le développement durable à titre d'information.

## Annexe

### **Résumé, établi par la présidence, des débats tenus lors du huitième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable**

1. Le huitième Forum Asie-Pacifique pour le développement durable était consacré au thème « Reprise durable et résiliente après la pandémie de maladie à coronavirus 2019 en Asie et dans le Pacifique ». Lors du Forum, les États membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), les organes intergouvernementaux, les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, les grands groupes et les autres parties prenantes ont débattu des perspectives régionales concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique.

#### **I. Reprise durable et résiliente après la pandémie de maladie à coronavirus en Asie et dans le Pacifique**

2. Les débats ont été alimentés par un dialogue avec les jeunes consacré au thème du Forum, auquel ont participé des dirigeants de mouvements de jeunes des cinq sous-régions de l'Asie et du Pacifique. Ce dialogue a été modéré par la Vice-Secrétaire générale.

3. Les participant(e)s au Forum ont noté que la pandémie de COVID-19 était une problématique touchant au développement, à l'environnement, aux droits humains et à la sécurité. Ils ont appelé l'attention sur les effets socioéconomiques dévastateurs de la pandémie dans toute la région et sur le fait qu'ils vont sans doute amoindrir les chances de réaliser le Programme 2030. Les perturbations causées par la COVID-19 ont mis au jour des inégalités et des vulnérabilités régionales, nationales et infranationales qui, depuis longtemps, exposent les États membres et leurs sociétés aux chocs économiques et d'autres types. Plusieurs secteurs importants ont été gravement touchés, notamment le tourisme et l'hôtellerie.

4. Les délégations ont expliqué quelles dispositions leur gouvernement avaient prises face aux perturbations causées par la pandémie de coronavirus et fait état des mesures adoptées pour stimuler la reprise, à savoir : des plans de relance ; des programmes visant à améliorer le niveau de vie sur la base d'une approche faisant passer les intérêts des personnes d'abord et d'un développement centré sur la population ; des stratégies de relance verte pour répondre à la fois à l'objectif de développement durable n° 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et lutter contre la COVID-19 ; des mesures de soutien aux secteurs de la santé et de l'éducation ; diverses dispositions prévoyant le report du remboursement des prêts, des allègements fiscaux et des incitations au recyclage professionnel des travailleurs ; des aides au revenu ; des vaccins gratuits pour les plus vulnérables ; des versements en espèces en cas d'urgence ; des prêts à faible taux d'intérêt pour les fonds de roulement ; des subventions aux ménages pour le paiement des frais d'électricité ; des augmentations budgétaires dans le domaine de la santé. De plus, les participant(e)s au Forum ont noté que les partenariats et la collaboration avec la société civile, le secteur privé, les collectivités locales et d'autres parties concernées jouaient un rôle important dans les efforts en faveur d'un relèvement inclusif.

5. Les délégations ont souligné le rôle de la solidarité internationale dans la réponse face à la COVID-19, qui passait notamment par la coopération au niveau régional et entre les sous-régions. La communauté mondiale a été invitée à considérer

les vaccins contre la COVID-19 comme un bien public mondial. Une délégation a souligné que la coordination, les partenariats et la mise en commun des expériences et bonnes pratiques étaient indispensables pour atteindre les objectifs de développement durable. À cet égard, les participant(e)s ont noté avec satisfaction les contributions des banques multilatérales et le soutien apporté par plusieurs États membres en matière de fournitures médicales et de vaccins, en plus d'autres interventions en faveur de la sécurité sanitaire, de la reprise économique et de la stabilité. Les participant(e)s ont également noté les contributions financières apportées pour aider le système des Nations Unies à répondre à la crise, ainsi que les initiatives conjointes d'intervention d'urgence menées par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes des Nations Unies, ainsi que les initiatives du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique au moyen de son couloir humanitaire du Pacifique relatif à la COVID-19. Une délégation a estimé que les Nations Unies avaient un rôle à jouer dans la fourniture de recommandations et l'élaboration d'un plan d'action pour ouvrir les frontières en toute sécurité et promouvoir les voyages et le commerce. Un autre appel a été lancé pour inciter les États membres et les partenaires à renforcer la collaboration et les partenariats dans les domaines prioritaires, en tenant compte de l'examen à mi-parcours de haut niveau des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement.

6. Les participant(e)s au Forum ont souligné que, malgré les défis posés par la pandémie, la volonté de réaliser les objectifs de développement durable n'avait pas fléchi et les efforts de mise en œuvre s'étaient poursuivis. Certaines délégations ont mentionné les contributions, passées ou prévues, à l'appui du suivi et de l'examen au niveau mondial dans le cadre du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Une délégation a remercié la CESAP pour son soutien en ce qui concerne l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités nationales, le renforcement des capacités statistiques et l'offre de possibilités de transmission de connaissances entre pairs. Une autre a remercié le secrétariat pour son soutien à l'élaboration de feuilles de route nationales pour l'objectif de développement durable n° 7 (Énergie propre et d'un coût abordable). Le Forum a également pris note avec satisfaction du soutien financier apporté pour faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030 dans les économies en transition, les petits États insulaires en développement du Pacifique et les pays d'Asie du Sud-Est.

7. Faisant écho aux délégations gouvernementales qui ont évoqué des difficultés extrêmes, les représentant(e)s des grands groupes et des autres parties prenantes ont invité instamment les États membres à ancrer les efforts de relèvement dans la justice en matière de développement, y compris la justice redistributive, la justice économique, la justice sociale et la justice de genre, la justice environnementale et la responsabilité envers leurs peuples. Les participant(e)s ont mis l'accent sur les taux élevés de pauvreté et de faim, sur l'augmentation des inégalités et sur la crise triple (crise climatique, crise de la biodiversité et augmentation de la pollution) à laquelle le monde était confronté. On a affirmé qu'à certains égards, les mesures prises pour répondre à la COVID-19 n'avaient pas respecté les normes en matière de droits de l'homme. Le renforcement des capacités d'action des personnes avait eu un impact positif sur la lutte contre la COVID-19, mais il fallait se préoccuper davantage des vulnérabilités qui touchaient particulièrement les groupes marginalisés et exclus (par exemple les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes vivant avec le VIH), les travailleurs essentiels, les agriculteurs et les pêcheurs. Il fallait également s'intéresser de plus près à la discrimination due à des problèmes systémiques. Les peuples autochtones ; les pauvres vivants dans les villes ; les femmes ; les personnes

victimes de marginalisation et d'exclusion en raison de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre ; les jeunes ; les personnes handicapées ; les petites et moyennes entreprises et les personnes victimes de discrimination fondée sur le travail et l'ascendance, faisaient partie des catégories touchées.

## **II. Examen des progrès accomplis dans la région au regard des objectifs de développement durable**

8. Les États membres ont été informés des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique. Dans son exposé, le secrétariat a indiqué que des progrès importants avaient été accomplis s'agissant de certains objectifs et cibles en matière de développement durable, mais que pour d'autres les progrès avaient été lents, et que dans certains cas, on avait assisté à une régression.

9. Les participant(e)s au Forum ont souligné la détermination des États membres à faire en sorte que personne ne soit laissé de côté et à reconstruire en mieux pour concrétiser les objectifs de développement durable, la durabilité et la résilience. Ils (elles) ont appelé à la solidarité, au renforcement de la coopération régionale et à l'approfondissement et la redynamisation des partenariats mondiaux. Les participant(e)s ont souligné la nécessité d'investir dans les efforts visant à renforcer les systèmes de santé nationaux, à exploiter l'innovation et à intensifier les partenariats multipartites, ainsi que l'action climatique. Les délégations ont également souligné leur engagement à atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 et à accélérer l'action climatique, notamment par l'émission d'obligations vertes pour le financement de l'action climatique. Les engagements pris par plus de 300 administrations locales pour devenir des villes « zéro carbone » d'ici à 2050 ont été soulignés. Plusieurs stratégies ont été mentionnées à cet égard, dont la philosophie de l'autosuffisance économique et un modèle d'économie biologique-circulaire-verte. L'atténuation de la pollution atmosphérique et la réduction des risques de catastrophe étaient d'autres domaines d'intérêt pour les États membres. Les participant(e)s au Forum ont constaté que la pandémie avait accéléré le passage au numérique, qu'elle n'avait pas empêché les services publics de fonctionner et les opérations commerciales de se poursuivre, et qu'elle avait donné la possibilité d'améliorer l'efficacité des organismes gouvernementaux. La numérisation jouerait un rôle important dans le renforcement de la résilience et de l'économie numérique. La réduction de la fracture numérique était une priorité mais nécessitait des investissements considérables. Les mesures prises pour éviter que la pandémie ne fasse reculer la réalisation des objectifs de développement durable et pour accélérer les efforts de mise en œuvre avaient également été entravées par plusieurs problèmes comme les catastrophes naturelles et climatiques, les sanctions qui continuaient d'être imposées, l'insécurité alimentaire et la contraction économique. Les petits États insulaires en développement ont fait observer que de nombreux défis en matière de développement étaient interconnectés, surtout dans le contexte des changements climatiques, principale menace qui pesait sur ces pays, et que la solution passerait par un meilleur accès au financement de l'action climatique et par un renforcement des capacités d'adaptation. La Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050 était un point de référence utile à cet égard.

10. Les participant(e)s au Forum ont également souligné la nécessité d'évoluer dans le sens d'un renforcement et d'un élargissement des systèmes de protection sociale universels afin d'améliorer la résilience des sociétés de la région Asie-Pacifique. Ils (elles) ont reconnu le rôle des infrastructures et de la connectivité dans le renforcement de l'industrie et de l'innovation. Les participant(e)s ont également mis

l'accent sur la facilitation du commerce, l'amélioration des liaisons de transport et l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que sur la coopération triangulaire. Parmi les autres domaines prioritaires cités figuraient la collecte de données, la cohérence des politiques et le principe de responsabilité. Un appel a été lancé en faveur de la poursuite du partage des meilleures pratiques, des connaissances et des compétences techniques au moyen du renforcement des capacités afin d'améliorer la collecte et l'analyse des données et de combler les lacunes en la matière. Une délégation a noté qu'une réflexion systémique avait été appliquée pour analyser les liens entre les objectifs de développement durable et les plans de développement nationaux et elle s'est félicitée du soutien apporté à cet égard.

11. Les grands groupes et autres parties prenantes ont souligné que les gouvernements locaux avaient besoin de plus de ressources pour soutenir l'investissement au niveau infranational dans l'adaptation des objectifs de développement durable aux réalités locales. Des appels ont été lancés en faveur de ce qui suit : la conclusion d'un « pacte vert » pour l'Asie et le Pacifique afin de relever les défis régionaux et mondiaux en matière de durabilité et d'adopter une démarche triple ; la conclusion d'un nouveau contrat social afin de garantir la reprise et la résilience économiques et de promouvoir les droits de tous les travailleurs, ainsi que l'égalité et l'inclusion ; l'avènement d'un entrepreneuriat communautaire et social transformationnel et de solutions naturelles pour réduire la faim ; la garantie de l'inclusion et de la prise en compte de l'opinion des personnes handicapées ; des politiques de protection sociale tenant compte des questions de genre ; la reconnaissance de la situation critique des peuples autochtones et des mauvais traitements qu'ils subissent. L'attention a été attirée sur la question de la protection des travailleurs migrants contre les traitements abusifs et la traite.

12. Un(e) représentant(e) d'une organisation internationale a fait remarquer que l'année 2020 avait été l'une des années les plus chaudes jamais enregistrées et a informé les participant(e)s des initiatives lancées par cette organisation pour soutenir l'action en faveur de l'objectif de développement durable n° 6 (Eau propre et assainissement) et atténuer les risques liés au climat. Les participant(e)s au Forum ont été averti(e)s qu'une reprise incomplète et inégale ainsi que l'intervention d'autres facteurs, comme le recul de la participation des femmes au marché du travail et la perte d'opportunités d'éducation, laisseraient des cicatrices durables sur les économies. En plus du problème de la dette croissante auquel il fallait s'attaquer, des stratégies de relance plus vertes et pérennes pourraient donner un coup de fouet à l'économie.

### **III. Unité d'action des Nations Unies pour appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

13. Les participant(e)s au Forum ont examiné les travaux du système des Nations Unies visant à renforcer la collaboration et la coordination en matière de soutien à la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique. La Vice-Secrétaire générale a prononcé une allocution d'ouverture et les Vice-Président(e)s de la plateforme de collaboration régionale des Nations Unies en Asie et dans le Pacifique ont présenté des exposés. Des exemples de résultats, obtenus à l'échelle du système, illustrant le travail collectif du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, y compris les activités des coalitions thématiques, ont été cités. Le Centre Asie-Pacifique de gestion des connaissances a également été lancé<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> On trouvera plus d'informations à l'adresse suivante : <https://knowledge.unasiapacific.org>.

14. Les participant(e)s au Forum ont remercié le système des Nations Unies pour le développement des initiatives prises afin d'évaluer et de soutenir la mise en œuvre du Programme 2030 en dépit des perturbations causées par la crise de la COVID-19. Les participant(e)s au Forum ont pris note des efforts déployés par ce système pour renforcer les capacités et les ressources nécessaires à l'élaboration de solutions en vue d'une reprise socioéconomique après la crise de la COVID-19. On a également souligné qu'il était indispensable de faire jouer la coopération régionale et mondiale pour améliorer la qualité de l'air.

15. Plusieurs délégations ont appelé à une forte coordination et collaboration au niveau national entre les gouvernements et le système des Nations Unies pour le développement. Une délégation a exprimé l'espoir que les coalitions thématiques se développeraient et continueraient de faire progresser la coopération régionale en matière de lutte contre la pollution atmosphérique en Asie et dans le Pacifique. On a mentionné que des services d'assistance technique avaient été fournis pour faciliter l'élaboration des rapports concernant les examens nationaux volontaires et l'analyse des données. Les participant(e)s au Forum ont également reconnu le rôle du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, qui a aidé à surmonter la crise sanitaire et la crise de développement, notamment en renforçant les programmes de protection sociale en réponse à la crise de la COVID-19. L'adoption du Plan d'action pour le renforcement de la coopération régionale en matière de protection sociale en Asie et dans le Pacifique a été saluée, en ce qu'elle constituait un point de départ pour la poursuite de la coopération régionale. Plusieurs délégations ont fait état de leurs efforts et programmes nationaux visant à renforcer la protection sociale. Les participant(e)s au Forum ont été informé(e)s que trois pays de la région appartenant à la catégorie des pays les moins avancés étaient simultanément confrontés à deux défis : satisfaire aux exigences nécessaires pour sortir de cette catégorie d'ici à 2026 et agir face à la COVID-19 et tenter de s'en remettre. Il a été pris note de l'appel invitant les partenaires de développement à agir rapidement pour soutenir ces efforts et en assurer le succès.

16. Les représentant(e)s des grands groupes et des autres parties prenantes ont noté qu'en dépit des engagements pris au niveau mondial, les perspectives socioéconomiques des femmes, des jeunes et des acteurs marginalisés et vulnérables, ainsi que leurs préoccupations, n'étaient pas suffisamment prises en compte dans les politiques nationales, d'où la nécessité d'une plus grande responsabilisation des gouvernements et d'un soutien plus ferme du système des Nations Unies. Plusieurs parties prenantes ont appelé à une plus grande prise en compte des questions de genre et de droits de l'homme, réclamant que leurs voix collectives soient entendues à la faveur des débats et des rapports régionaux traitant de l'autonomisation des femmes et des jeunes.

#### **IV. Examen des progrès régionaux concernant les objectifs de développement durable : tables rondes parallèles pour une évaluation approfondie des objectifs 1, 2, 3, 8, 10, 12, 13, 16 et 17**

17. Les participant(e)s au Forum ont examiné les résumés établis par les rapporteurs concernant les débats tenus lors de neuf tables rondes parallèles consacrées à l'examen, au titre du point 2 de l'ordre du jour, des progrès accomplis au regard des objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 8, 10, 12, 13, 16 et 17. Chaque table ronde était organisée par des entités des Nations Unies, avec la contribution d'autres parties prenantes, sous la coordination générale de la CESAP. Les résumés des débats

tenus lors des neuf tables rondes seraient publiés dans un additif (ESCAP/RFSD/2021/4/Add.1).

18. Les recommandations issues de la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 1 (Pas de pauvreté) ont couvert les domaines ci-dessous.

19. **Renforcer les capacités humaines et donner plus de moyens d'action aux prestataires de services publics.** L'élimination de toutes les formes de pauvreté nécessiterait une forte augmentation des investissements destinés à renforcer les capacités humaines dans des domaines tels que la santé, la nutrition et l'éducation. Les capacités des prestataires de services publics devaient être renforcées. Le renforcement des capacités humaines devrait se faire de manière régulière, indépendamment de la survenue d'une crise.

20. **Promouvoir et protéger les droits économiques, sociaux et culturels, y compris le droit à la sécurité sociale.** L'élargissement de la protection sociale universelle conformément à la Recommandation n° 202 concernant les socles nationaux de protection sociale, suivant une démarche qui considérait l'ensemble du cycle de la vie, était essentiel pour réduire la pauvreté. Les systèmes de protection sociale devaient être parés pour faire face à l'éventualité d'une catastrophe, tenir compte des risques et être cohérents avec les autres politiques.

21. **Promouvoir la participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décision à l'appui de mesures et de systèmes de protection sociale appropriés au niveau national.** Pour renforcer l'autonomisation économique, il fallait adopter des mesures de protection sociale ciblées visant à répondre aux besoins des femmes. Il importait de reconnaître l'effet transformateur que pouvait avoir sur les femmes un accès accru à la propriété, à la terre et aux ressources, de même qu'il fallait être conscient du fait que les questions d'identité de genre, et les nuances qui y étaient attachées, pouvaient influencer sur l'efficacité des mesures de riposte.

22. **Renforcer la résilience des groupes pauvres, à risque et marginalisés et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux chocs.** Il était impératif d'élargir la couverture de la protection sociale si l'on voulait éliminer durablement la pauvreté. Pour mettre en place une protection sociale inclusive, il faudrait en élargir le rôle traditionnel pour qu'elle inclue des fonctions de promotion et de transformation, qui contribueraient à la résilience.

23. **Renforcer les mesures de réduction des risques liés au climat et aux catastrophes afin de protéger la vie et les moyens de subsistance et de réduire les perturbations affectant l'accès aux infrastructures et aux services de base.** Il était indispensable de gérer les risques de catastrophe et les risques climatiques pour atténuer les pertes humaines et économiques. Pour mettre en œuvre ces stratégies dans plusieurs secteurs de manière à réduire véritablement le nombre de décès et de pertes, il fallait mobiliser des investissements supplémentaires dans le renforcement des dispositifs de gestion de multiples risques de catastrophe.

24. **Renforcer les capacités de collecte et d'utilisation de données de meilleure qualité.** Pour identifier les laissés-pour-compte, il fallait recueillir des données ventilées. Or, la collecte de données complètes et ventilées passait par la mise en place de cadres permettant d'améliorer les compétences en matière de développement et d'analyse des données. Les gouvernements devraient s'associer au secteur privé pour renforcer leurs capacités en matière de collecte de données.

25. Les recommandations issues de la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 2 (Faim zéro) ont couvert les domaines ci-dessous.

26. **Investir dans les systèmes alimentaires et développer les partenariats public-privé dans ce domaine.** Il était nécessaire d'investir dans des mesures

permettant de rendre les aliments nutritifs plus abordables, de créer des chaînes de valeur efficaces et de promouvoir, par l'intermédiaire des médias sociaux, des campagnes de communication et de sensibilisation à une alimentation saine. L'enrichissement des produits alimentaires était une autre piste d'action qui permettrait d'améliorer la nutrition.

27. **Rationaliser les coûts de la collecte de données, assurer la surveillance et le suivi de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens de subsistance.** Le passage au numérique dans le cadre de la collecte de données supposait de se doter des technologies, des infrastructures et d'une bonne gouvernance le long des chaînes alimentaires. Il fallait faire en sorte d'améliorer la gouvernance des données, ainsi que leur confidentialité et leur transparence, pour éviter qu'elles ne soient utilisées de manière indue.

28. **Généraliser le passage au numérique dans le système alimentaire.** Le passage au numérique était un moteur essentiel pour transformer les systèmes alimentaires et améliorer leur efficacité grâce à l'infrastructure des technologies de l'information et de la communication, aux services de vulgarisation et à d'autres facteurs de facilitation. La dématérialisation devrait permettre à toutes les parties d'avoir accès aux technologies et au perfectionnement des compétences, tout en évitant l'exclusion et en réduisant le fossé numérique entre les zones rurales et les zones urbaines et entre les hommes et les femmes.

29. **Renforcer l'agriculture urbaine et les chaînes de valeur courtes pour améliorer la nutrition des pauvres vivant en milieu urbain.** De plus en plus de pays essayaient de développer la production alimentaire en milieu urbain en adoptant des mesures d'incitation et des réglementations favorables et en mettant à disposition des technologies accessibles. Il fallait se doter d'une gouvernance pour encadrer la production alimentaire dans les villes afin de protéger l'environnement, de limiter la pollution et de garantir la salubrité des aliments dans l'intérêt de la santé humaine.

30. **Tirer parti des systèmes de protection sociale pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.** Pour élargir la protection sociale, il fallait collaborer avec d'autres secteurs, comme le secteur de la santé, de l'éducation ou le secteur agricole et il fallait mobiliser la participation de la société civile.

31. **Investir davantage dans la préparation aux catastrophes et aux pandémies.** Il était nécessaire d'accroître les investissements dans l'éducation et la recherche, la préparation aux catastrophes et aux pandémies, ainsi que les dispositifs d'alerte rapide, de surveillance et d'intervention, en particulier dans les zones urbaines et au bénéfice des petites entreprises.

32. **Accroître l'accès des femmes aux ressources productives, aux technologies et aux compétences.** Il fallait que les femmes participent davantage à la mise au point des politiques visant à améliorer l'accès aux avoirs productifs tels que la terre, à de meilleures formations et au perfectionnement des compétences, ainsi qu'aux services dispensés dans les zones rurales. Elles devraient également être davantage incitées à se lancer dans l'agriculture, y compris l'agriculture urbaine.

33. Les recommandations issues de la table ronde sur l'objectif de développement durable n°3 (Bonne santé et bien-être) ont couvert les domaines ci-dessous.

34. On a fait valoir que les pays devraient s'attacher à réformer les systèmes de prestation sanitaires pour que les services de santé soient répartis plus équitablement, y compris les services en matière de santé sexuelle et procréative et de santé maternelle et néonatale. Les pays devraient renforcer les capacités de leur personnel de santé, en accordant une attention particulière aux services destinés aux groupes de population vulnérables et aux personnes en situation de fragilité.

35. Il faudrait s'intéresser aux innovations dans la fourniture des soins de santé, l'idée étant d'assurer la coordination et la continuité des soins en faisant appel aux nouvelles technologies. Pour améliorer la couverture et la qualité des services de santé, il a été recommandé aux pays d'investir dans des systèmes informatiques de gestion sanitaire et logistique, de renforcer la qualité des données et de faire en sorte de disposer de davantage de données ventilées.

36. La qualité des soins devrait être améliorée en plaçant l'humain au cœur des approches employées, l'objectif étant de ne pas faire de laissés-pour-compte et de favoriser l'accès équitable à des soins efficaces tout en maintenant leur qualité pour l'ensemble de la population. Les pays devraient engager et sensibiliser davantage les parties intéressées du secteur de la santé et d'autres secteurs, promouvoir la santé au cœur de toutes les politiques, assurer l'inclusion et adopter des cadres stratégiques qui favorisent des approches intégrées de la santé environnementale, animale et humaine.

37. Il a été souligné que le budget du secteur de la santé devrait être augmenté, l'objectif étant de mobiliser davantage de ressources nationales et faire en sorte que, dans tous les pays, des fonds suffisants soient consacrés au renforcement des systèmes de prestations sanitaires et au financement des plans de santé, y compris les plans de préparation et d'intervention visant à faire face aux pandémies et autres situations d'urgence.

38. En conclusion, les participant(e)s à la table ronde ont invité tous les pays à conserver et à maintenir les progrès accomplis jusqu'à présent dans la région et à récupérer les gains perdus pendant la pandémie. Ils (elles) ont souligné que la santé pour tous était à la portée des pays et ont appelé à une mobilisation renouvelée en faveur de la réduction des inégalités et de l'amélioration de la qualité des services de santé en utilisant des interventions fondées sur des données et des partenariats intersectoriels pour l'innovation.

39. Les recommandations issues de la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 8 (Travail décent et croissance économique) ont couvert plusieurs domaines. Les participant(e)s ont constaté que les pays de la région rencontraient des obstacles dans leur capacité de progresser vers la réalisation des nombreuses cibles ambitieuses de l'objectif 8, les économies et les marchés de l'emploi subissant encore les effets de la pandémie de COVID-19. Les personnes les plus touchées par la crise étaient déjà les plus vulnérables de la société, notamment les femmes, les jeunes, les travailleurs du secteur informel et les travailleurs migrants. Avec la crise, il est devenu de plus en plus urgent que les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs et les organisations de la société civile collaborent en vue de trouver des solutions viables pour créer une croissance économique durable et génératrice d'emplois qui profite à tous les groupes de la population.

40. Parmi les nombreux domaines recensés lors de la table ronde dans lesquels l'action permettrait d'atteindre plus rapidement l'objectif de développement durable n° 8, l'accent a été mis en particulier sur l'importance de la planification intégrée pour promouvoir les principes de l'objectif et concevoir et mettre en œuvre collectivement des stratégies et des programmes. Les participant(e)s ont appelé à un renforcement des institutions du marché du travail pour assurer une gouvernance efficace et inclusive du marché du travail. La nécessité d'élargir l'exercice des droits du travail et de promouvoir des environnements de travail sûrs et sécurisés pour les groupes vulnérables a été soulignée, en insistant sur les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les travailleurs à domicile et les travailleurs migrants. Les participant(e)s à la table ronde ont notamment appelé à un renouvellement des engagements visant à protéger tous les travailleurs contre les effets des pandémies

actuelles et futures et d'autres risques émergents liés à la sécurité et à la santé au travail.

41. L'accent a été mis sur d'autres mesures stratégiques consistant à investir davantage dans le capital humain afin de mieux faciliter les transitions sur le marché du travail ainsi que dans le travail décent, y compris pour les travailleurs du secteur informel et à accorder une attention particulière, notamment en y consacrant davantage de fonds publics, à la prise en compte du travail domestique non rémunéré, à la promotion de l'égalité de rémunération et à l'élimination de tous les obstacles à la participation des femmes au marché du travail.

42. Les recommandations issues de la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 10 (Inégalités réduites) ont couvert les domaines ci-dessous.

43. **Investir davantage dans la protection sociale.** Tous les pays de la région devaient investir davantage dans une protection sociale universelle, accessible, tenant compte des questions de genre et adaptée aux catastrophes afin de lutter contre les inégalités.

44. **Promouvoir la création d'emplois décents et l'égalité de rémunération.** Les politiques devraient être élaborées sur la base des quatre piliers du travail décent, à savoir les droits et les principes en matière de travail, la création d'emplois, la protection sociale et le dialogue social.

45. **Lutter contre la discrimination.** Tenant compte du fait que les inégalités étaient souvent le résultat de lois, de politiques et de pratiques sociales discriminatoires, les gouvernements devraient adopter et mettre en œuvre des programmes efficaces de lutte contre la discrimination.

46. **Protéger les plus vulnérables contre les effets d'événements d'origine naturelle ou anthropique.** Comme le montrait la pandémie de COVID-19, les plus vulnérables étaient touchés de manière disproportionnée par des chocs et des perturbations inattendues, et les inégalités s'étaient creusées. Il était impératif de s'attaquer à la marginalisation des communautés laissées pour compte qui restaient dans l'ombre et n'avaient pas voix au chapitre, ce qui les rendait particulièrement vulnérables.

47. **S'attaquer aux inégalités auxquelles se heurtent les migrants.** Les activités visant à parvenir à l'égalité devaient inclure tous les migrants et lutter contre l'inégalité en tant que facteur de déplacement.

48. **Recenser les plus défavorisés grâce à des données ventilées selon le sexe, l'âge et le handicap.** Le recensement des plus défavorisés grâce à une analyse rigoureuse et des données factuelles jetterait les bases de l'élaboration de politiques visant à réduire les inégalités.

49. **S'attaquer à la fracture numérique.** La pandémie actuelle a montré que le recours au numérique pouvait exacerber les inégalités existantes. Une attention particulière devrait être accordée à la fracture numérique existante et prévue dans la région car elle concernait les personnes défavorisées sur le plan socioéconomique, les personnes âgées et les personnes handicapées.

50. Les recommandations issues de la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 12 (Consommation et production responsables) ont couvert les domaines suivants :

a) L'adoption de systèmes efficaces de gestion des déchets plastiques, notamment la nécessité de disposer de cadres réglementaires et juridiques solides, de feuilles de route nationales et d'aider les gouvernements locaux à investir dans le capital et dans les infrastructures ;

b) Le renforcement des systèmes et des indicateurs de suivi de la consommation et de la production durables ;

c) L'amélioration de la sensibilisation à la consommation et à la production durables et à l'objectif de développement durable n° 12 ;

d) L'intégration de la consommation et de la production durables dans les stratégies principales appliquées par les pays et l'adoption d'approches plus globales pour les politiques qui traitent de la production ainsi que des modes de vie et de la consommation ;

e) L'autonomisation des femmes chefs d'entreprise en vue d'établir des modes de consommation et de production durables, notamment en fournissant des financements aux entrepreneuses dont les activités sont axées sur les produits et les services durables, en renforçant leurs capacités, en leur donnant accès aux technologies, en concevant des politiques de soutien et en établissant des cadres financiers ;

f) La promotion d'une reprise verte comme moteur de la relance après la pandémie de COVID-19, notamment en supprimant les subventions aux produits énergétiques et en les réaffectant au bien-être social et aux filets de sécurité sociale ;

g) Le renforcement de la participation des parties prenantes notamment du secteur privé, des collectivités et du secteur informel ;

h) Le renforcement des cadres de consommation et de production durables, avec des politiques de soutien possibles, notamment des normes industrielles strictes en matière de protection de l'environnement et d'atténuation de la pollution, l'internalisation des externalités environnementales dans le prix des biens et des services, et des normes strictes en matière de pollution atmosphérique et d'émissions des véhicules ;

i) L'accélération des efforts visant à mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables ;

j) La région devait adopter un modèle économique circulaire intégré qui renforce l'efficacité des ressources et améliore la gestion des déchets ;

k) Le renforcement des capacités, l'amélioration de l'appui technique et financier, notamment de l'appui national et du développement d'instruments financiers au niveau national et la collaboration sur le financement de l'action climatique.

51. Les recommandations issues de la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) ont couvert les domaines ci-dessous.

52. Pour que les contributions déterminées au niveau national soient plus ambitieuses, les pays doivent prendre des mesures résolues pour lutter contre les changements climatiques et atteindre l'objectif de 1,5 °C, notamment au moyen de la décarbonation, en réduisant l'utilisation du gaz, en passant aux énergies renouvelables et en s'engageant à atteindre la neutralité carbone tout en augmentant les efforts de résilience et d'adaptation. Les pays doivent saisir l'occasion du relèvement après la pandémie de COVID-19 pour accélérer l'action climatique et l'action de réduction des risques de catastrophe et les coordonner avec des mesures de relance verte qui évitent les activités à forte incidence sur le climat. La refonte des systèmes de financement et d'investissement pour les rendre compatibles avec l'action climatique a été un élément clef de ces relances. Les dispositifs de relèvement après la COVID-19 devraient être assortis de conditions relatives à l'action climatique. Les réformes tendant à l'élimination des subventions aux combustibles

fossiles et à l'intégration des changements climatiques et de la réduction des risques de catastrophe dans la gestion des finances publiques et les investissements privés étaient des priorités essentielles. Le financement de l'action climatique devrait mettre l'accent sur l'adaptation et prendre en considération les questions de pertes et de dommages.

53. Une approche inclusive mobilisant l'ensemble de la société pourrait comprendre les mesures suivantes :

a) Amélioration des cadres institutionnels pour soutenir une action climatique ambitieuse ;

b) Renforcement des capacités des gouvernements locaux à accélérer l'action climatique à l'échelle locale et autonomisation des autorités et des communautés locales, notamment en assurant l'accès au financement, aux données et aux informations et en renforçant les institutions ;

c) Renforcement des services d'information sur le climat pour les secteurs et les communautés vulnérables, intégration d'approches fondées sur les droits de l'homme et élaboration de systèmes de surveillance, de collecte de données et d'applications tenant compte des questions de genre et prise en compte de l'autonomisation des jeunes, des femmes et des communautés vulnérables et marginalisées dans les politiques publiques ;

d) Investissements dans des technologies respectueuses de l'environnement et sans incidence sur le climat qui profitent aux femmes grâce à l'égalité des chances dans l'emploi vert ;

e) Intégration des questions liées aux changements climatiques dans l'éducation en vue du développement durable ; éducation aux changements climatiques, qui devrait permettre de tirer parti des retombées positives de l'objectif de développement durable n° 4 ; mise en place de mesures visant à surmonter les obstacles aux possibilités d'éducation résultant des changements climatiques.

54. Les participant(e)s à la table ronde se sont accordé(e)s sur la nécessité d'accélérer l'action et d'élaborer des solutions plus ambitieuses et inclusives pour atteindre les objectifs relatifs aux changements climatiques.

55. Les recommandations issues de la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 16 (Paix, justice et institutions efficaces) ont couvert les domaines suivants :

a) Faire respecter les libertés fondamentales et garantir l'accès du public à l'information ; donner la priorité à la responsabilité des États pour ce qui est de garantir l'accès à l'information et la liberté d'expression ; protéger les journalistes, les défenseurs des droits humains et de l'environnement ; veiller à ce que la législation respecte les normes internationales en matière de droits humains ;

b) Parvenir à l'égalité d'accès à la justice pour tous ; étudier les innovations en matière de justice en ligne tout en garantissant l'accessibilité pour tous, y compris les personnes handicapées ; développer les audiences des tribunaux en ligne et fournir un accès à distance aux conseils juridiques tout en respectant les normes internationales relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit ;

c) Renforcer l'état de droit en matière d'environnement (cadres juridiques efficaces, institutions fortes, accès à l'information et à la justice en matière d'environnement) et fournir un environnement sûr et favorable aux défenseurs de l'environnement, notamment aux populations autochtones ;

d) Lutter contre la discrimination, la stigmatisation et contre les discours de haine en garantissant la liberté d'expression, le droit à l'information et une communication publique qui rejette la xénophobie, le racisme et toutes les formes d'intolérance ; redoubler d'efforts pour changer les normes sociales négatives ; adopter une approche mobilisant l'ensemble de la société pour lutter contre la désinformation et le manque d'information, en ligne et hors ligne ;

e) Améliorer la collecte et la qualité des données, en particulier des données ventilées ; renforcer les capacités nationales en matière de collecte et d'analyse des données et de définition des priorités, notamment s'agissant de ventiler les données par sexe, race, couleur, âge, langue, religion, origine nationale, ethnique ou sociale, situation de handicap, statut migratoire ou autre statut ;

f) Redoubler d'efforts en vue d'éliminer la violence fondée sur le genre et la violence contre les enfants, notamment en s'attaquant à la discrimination, aux normes et pratiques sociales néfastes et aux stéréotypes sexistes ; renforcer les lois, les politiques et les plans d'action nationaux et accroître les capacités des travailleurs de première ligne et prendre des mesures supplémentaires pour les personnes exposées à un risque accru de violence ;

g) Assurer une prise de décisions responsable, inclusive, participative et représentative à tous les niveaux ; accroître les efforts visant à promouvoir la participation pleine, égale et effective de chacun(e) à la prise de décision à tous les niveaux ; s'engager en faveur de la diversité, de la parité des sexes et de la représentation équitable dans les organes de décision et modifier le droit électoral et introduire des mesures temporaires spéciales pour renforcer la participation des groupes sous-représentés ;

h) Renforcer les efforts visant à garantir une identité juridique à tous grâce à l'enregistrement universel des faits d'état civil et statistiques de l'état civil ; accélérer les efforts visant à favoriser l'enregistrement universel des naissances, des décès et d'autres faits d'état civil afin de parvenir à une identité juridique pour tous et se concentrer sur les groupes difficiles à atteindre et marginalisés afin de garantir l'enregistrement pour tous.

56. Les recommandations issues de la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) ont couvert les domaines ci-dessous.

57. Les participant(e)s à la table ronde ont souligné que le renforcement des moyens de mise en œuvre et la revitalisation du partenariat pour le développement durable étaient essentiels à la mise en œuvre du Programme 2030. Ils (elles) ont noté que la région Asie-Pacifique n'était en voie d'atteindre aucun des 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Les débats ont porté sur la nécessité de favoriser des moyens de mise en œuvre équitables et ouverts à tous et sur des partenariats mondiaux qui ne laissent personne de côté afin d'accélérer les progrès.

58. Les partenaires de la région Asie-Pacifique ont été invités à mobiliser des ressources et à intensifier la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, mais il faudrait élaborer une proposition globale et concrète à l'échelle de la région pour que de telles mesures portent réellement leurs fruits, notamment dans le contexte du relèvement après la pandémie de COVID-19.

59. Les participant(e)s ont également souligné qu'il était crucial d'investir dans la gouvernance, l'administration et l'innovation en matière de données à l'échelon national afin d'assurer l'accessibilité et la propriété des données et leur utilisation dans l'objectif commun de disposer de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et réactifs pour faire progresser la mise en

œuvre du Programme 2030 et faire en sorte que toutes les personnes et toutes les zones géographiques soient prises en compte équitablement, en particulier les populations les plus durement touchées par la pandémie.

60. Les participant(e)s ont noté que les financements publics étaient essentiels pour appliquer les plans de reprise après la pandémie de COVID-19 et atteindre les objectifs de développement durable, notamment pour fournir des biens publics et garantir l'équité. Dans ce contexte, les gouvernements ont été invités à élargir les assiettes fiscales et à renforcer l'administration fiscale. Les financements du secteur privé devaient être mobilisés à une échelle beaucoup plus grande et orientés plus efficacement pour reconstruire en mieux et atteindre les objectifs de développement durable.

61. Enfin, les participant(e)s ont noté que la contraction des échanges commerciaux avait réduit la marge de manœuvre budgétaire des pays en développement dans la lutte contre la crise liée à la COVID-19. Dans le contexte du passage à l'économie numérique au niveau mondial, les participant(e)s ont appelé à l'accélération de la dématérialisation du commerce pour qu'il profite à tous et pour accroître l'accès aux marchés développés. Ils (elles) ont souligné qu'il fallait offrir aux pays une marge de manœuvre décisionnelle suffisante pour faire face à la crise et faciliter le transfert de technologies vers les pays en développement, notamment en ce qui concerne la réduction de la fracture numérique.

62. Après la présentation des résumés des résultats des tables rondes, les États membres et d'autres délégations se sont adressés au Forum. Plusieurs délégations ont informé le Forum des activités menées par leur pays afin d'intégrer les objectifs de développement durable dans leur planification et des progrès qu'ils avaient accomplis en vue de la réalisation de ces objectifs, y compris dans le contexte de la pandémie, et ont insisté sur l'importance de la surveillance et du suivi de ces progrès, notamment en ce qui concerne la pandémie de COVID-19.

63. Les participant(e)s au Forum ont mis l'accent sur le caractère essentiel de la collaboration régionale notamment en vue de mieux comprendre les effets de la pandémie sur les objectifs de développement durable, d'avoir une riposte coordonnée et intégrée face à la pandémie qui s'inscrit dans le cadre des objectifs et de renforcer les efforts menés collectivement pour améliorer la collecte et l'analyse des données.

64. Les participant(e)s au Forum ont été informé(e)s des débats tenus lors de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, lors de laquelle il avait été souligné que la pandémie créait des menaces mais aussi des occasions de transformer la relation des personnes avec la nature grâce à des plans de relance verte. Certain(e)s représentant(e)s ont également souligné que la pandémie était l'occasion de revoir les modèles de développement actuels et de faire en sorte qu'ils soient plus justes et davantage axés sur l'environnement et les personnes. Un(e) représentant(e) a souligné l'importance des processus régionaux de suivi et d'examen pour les objectifs de développement durable et recommandé que des solutions précises soient proposées pour lever les obstacles systémiques à la mise en œuvre et que les liens entre les processus de suivi et d'examen mondiaux, régionaux et nationaux soient renforcés et plus inclusifs.

## **V. Renforcement du suivi et de l'examen pour accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

65. Lors d'une table ronde organisée sur la mise en commun des données d'expérience relatives à la préparation des examens nationaux volontaires, les participant(e)s ont noté que des objectifs plus ambitieux avaient été fixés par les pays qui préparaient leur deuxième ou troisième examen national volontaire. En général, les deuxième et troisième examens fournissaient une analyse plus approfondie et leur élaboration était plus inclusive et novatrice. D'un point de vue stratégique, l'approfondissement de la collaboration avec les parties prenantes permettait d'améliorer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et il fallait que les organisations de la société civile, les groupes marginalisés, les universités et les groupes de défense de l'environnement et les jeunes soient inclus dans les processus d'examen national volontaire. Le deuxième examen national volontaire était également l'occasion de mieux cerner la situation des groupes les plus vulnérables. Il a été reconnu que la collecte de données devait mobiliser non seulement les organismes nationaux de statistique mais aussi les entreprises et les groupes de la société civile.

66. Les participant(e)s au Forum ont noté que plusieurs pays avaient engagé des consultations en ligne et des enquêtes écrites pour s'adapter à la pandémie. Ils (elles) ont également noté que les parlementaires étaient des acteurs importants de la consultation et du renforcement de la responsabilité en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable.

67. Les délégations ont présenté les principales caractéristiques et les enseignements tirés de leur processus d'examen national volontaire, en mettant l'accent sur l'engagement des parties prenantes et la nécessité de transposer les objectifs de développement durable dans le contexte local et en soulignant les aspects de la collecte de données et de l'alignement des processus d'établissement de rapports. La promotion des objectifs de développement durable empruntait des voies innovantes telles que l'utilisation des objectifs comme instrument de revitalisation des communautés locales, la création de prix pour les objectifs et l'octroi d'incitations financières aux villes. Un pays avait mis au point un examen national volontaire non officiel sur une base annuelle, qui avait été utilisé pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre aux niveaux national et local.

68. Les participant(e)s au Forum ont pris note des avancées concernant les cadres de planification et la localisation des cibles visant à faire en sorte que l'ensemble de la société soit mobilisé. Il était important que les rapports et les examens relatifs aux objectifs de développement durable tiennent compte des enquêtes, des examens de politique générale et des obligations en matière de présentation de rapports telles que celles incluses dans les conventions sur les droits de la personne. Des approches globales de planification ont également été préconisées pour garantir la cohérence des cadres politiques et faire en sorte qu'ils intègrent une dimension sociale. De nouveaux partenariats étaient nécessaires pour mobiliser davantage de fonds pour les activités de mise en œuvre liées aux objectifs de développement durable. Une délégation a exhorté les organismes des Nations Unies à reconnaître les données collectées et fournies par l'intermédiaire de matrices nationales d'indicateurs des objectifs de développement durable comme contributions aux portails de données et aux communications des Nations Unies sur les objectifs.

69. Les délégations des grands groupes et d'autres parties prenantes ont demandé que l'on prête une attention urgente à ceux et celles qui perdaient la vie en cherchant à faire valoir leurs droits civils, que l'on inverse la tendance aux restrictions de

l'espace civique et démocratique, que l'on favorise l'inclusion dans l'élaboration des politiques, la transparence et le principe de responsabilité et que l'on s'attaque aux obstacles systémiques, notamment aux politiques économiques mondiales qui entravaient les progrès. Il a également été demandé qu'il soit fait en sorte que les minorités sexuelles et les minorités de genre puissent se faire entendre et qu'il soit veillé à leur protection et à leur autonomisation. Des indicateurs avaient été élaborés pour assurer le suivi de la justice en matière de développement. L'utilité de l'institutionnalisation des instances multipartites visant à garantir que toutes les voix soient entendues a été soulignée.

---